

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2020

Au cours de sa séance du 06 février 2020 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2019.**

Le premier est établi par le Maire, le second par le Trésor Public. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2019 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédents</u>
- Section de fonctionnement	875.325,37	768.783,94	106.541,43
- Section d'investissement	297.444,47	202.716,20	94.728,27
Soit un résultat excédentaire total 2019 de			201.269,70 €

Le résultat de clôture générale, c'est-à-dire en intégrant les résultats des exercices précédents, présente un excédent de 106.541,53 € en fonctionnement et un déficit de 92.109,70 € en investissement, soit un résultat de clôture excédentaire de 14.431,73 €.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 106.541,43 €, au financement de la section d'investissement du budget 2020.**

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2019, soit dans la limite de la somme de 20.243 €**

Il s'agit d'une formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner et de faire face à des dépenses d'investissement imprévues jusqu'au vote du budget primitif 2020.

➤ **autorisé le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 60.000 €.**

Ce besoin de trésorerie est dû aux factures importantes à payer en début d'année alors que les recettes de l'exercice ne sont pas encore encaissées.

➤ **autorisé le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'un service de balayage de voiries.**

Onze communes se réunissent représentant un total de 2000 kilomètres à balayer, ce qui devrait aboutir une offre économiquement très intéressante.

➤ **modifié le tableau des emplois communaux.**

Un poste d'agent de maîtrise principal est créé à compter du 01 mars 2020 permettant ainsi à l'agent de maîtrise en fonction de bénéficier d'un avancement de grade.

A 19h30, le Maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.